

Les Sociétés

ONET LOGISTIQUE,

Société anonyme, au capital de 4 958 976 euros,

Siège social : 36, bd de l'Océan, 13009 MARSEILLE

RCS MARSEILLE n° 562 107 003

ET

ONET SERVICES

Société par actions simplifiée, au capital de 31 740 800 euros,

Siège social : 36 bd de l'Océan, 13009 MARSEILLE

RCS MARSEILLE n° 067 800 425

DECLARATION DE CONFORMITE

La Soussignée Madame Emilie DE LOMBARES, agissant en qualité de :

- Présidente du Conseil d'Administration de la Société ONET LOGISTIQUE, Société anonyme au capital de 4 958 976 euros, dont le siège social est à Marseille (13009), 36 boulevard de l'Océan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 562 107 003, Et comme spécialement habilitée à l'effet de signer les présentes en vertu des délibérations du Conseil D'administration de la Société en date du 25 novembre 2024,
- Présidente du Directoire d'ONET SA, Présidente d'ONET SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 31 740 800 euros, dont le siège social est à Marseille, et immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Marseille sous le numéro 067 800 425, et comme spécialement habilité à l'effet de signer les présentes,

Fait les déclarations suivantes en application de l'article L 236-17 du Code de commerce, afin de relater les opérations accomplies en vue de la réalisation de l'apport partiel d'actifs de la société ONET LOGISTIQUE au profit de la société ONET SERVICES, ledit apport ayant été soumis au régime juridique des scission.

1 – A la requête conjointe de la Présidente du Conseil d'Administration de la Société ONET LOGISTIQUE et de la Présidente de la société ONET SERVICES, le Président du Tribunal de Commerce de Marseille a, par Ordonnance en date du 14 décembre 2023, nommé en qualité de Commissaire à la Scission et aux Apports Monsieur Arnaud LATRACE représentant du cabinet FORVIS MAZARS SA, sis 300 avenue du Prado - 13008 Marseille, établissement secondaire de la société FORVIS MAZARD, société anonyme à directoire dont le siège social est à COURBEVOIE (92), 61 rue Henri Regnault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 824 153.

2 – Le projet de traité d'apport partiel d'actifs placé sous le régime juridique des scissions, établi par la société ONET LOGISTIQUE à la société ONET SERVICES, a été arrêté le 21 juin 2024 conformément aux dispositions de l'article R236-1 du code de commerce et contenant les mentions prévues par l'article susvisé, dont notamment

les motifs, buts et conditions de l'apport, les dates auxquelles ont été et seront arrêtés les comptes de la société apporteuse (ONET SA), utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation des éléments actif et passif devant être transmis par la société ONET LOGISTIQUE à la société ONET SERVICES, la rémunération de l'apport.

Les méthodes d'évaluation retenues ont fait l'objet d'une annexe au projet de traité d'apport partiel d'actifs.

Ce projet indique que l'apport partiel d'actifs a été décidé sous condition suspensive de son approbation par les actionnaires de la société apporteuse (ONET LOGISTIQUE) et l'associé unique de la société bénéficiaire (ONET SERVICES) et ce avant le 31 décembre 2024 à minuit au plus tard.

3 – L'avis commun relatif au projet d'apport a été publié au BODACC le 18 juillet 2024 au nom des sociétés ONET LOGISTIQUE et ONET SERVICES, après dépôt du projet de traité d'apport le 09 juillet 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

4 – La publication de cet avis commun au BODACC n'a été suivie d'aucune opposition dans les délais prévus dans la réglementation en vigueur, comme en atteste les certificats de non-opposition délivrés pour chacune des sociétés parties à l'opération, par le Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 03 septembre 2024.

5 – La société ONET LOGISTIQUE a mis à la disposition de ses actionnaires, au siège social, un mois avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, le projet de traité d'apport partiel d'actifs, les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la Scission et aux Apports, les comptes annuels approuvés par les Assemblées Générales ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices.

6 – La Société ONET SERVICES a mis à la disposition de son associé unique, au siège social, un mois avant la date des décisions de l'associé unique, le projet de traité d'apport partiel d'actifs, les rapports du Président et du Commissaire à la Scission et aux Apports, les comptes annuels approuvés par l'associé unique ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices.

7 – Le rapport du Commissaire à la Scission en date du 05 juillet 2024 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille au moins 8 jours avant la date des décisions de l'associé unique de la société ONET SERVICES comme en atteste le certificat de dépôt en date du 15 octobre 2024.

8 – Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ONET LOGISTIQUE, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la Loi :

- A approuvé le projet de traité d'apport partiel d'actifs en date du 21 juin 2024, aux termes duquel la Société ONET LOGISTIQUE a fait apport, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024, à la Société ONET SERVICES, à titre d'apport partiel d'actifs placé sous le régime juridique des scissions, de sa branche autonome et complète d'activité de « Propreté », évaluée à la somme nette de 1.201.701,50 euros sous condition suspensive de son approbation par l'associé unique de la société bénéficiaire (ONET SERVICES) ;
- A conféré au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de constater la réalisation définitive de l'apport et accomplir toutes les formalités liées à ces opérations.

En outre, aux termes de la même délibération l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ONET LOGISTIQUE a décidé de modifier l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social qui est désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet :

1. L'exécution des opérations de chargement, déchargement et transbordement de marchandises, bagages et messageries, dans toutes gares, y compris les aéroports, et tous ports ou chantiers de manutention, même maritimes ou fluviaux. L'exécution de toutes prestations de services d'assistance

société ONET SA en date du 25 novembre 2024.

Pour la société ONET SERVICES :

- Un exemplaire du traité d'apport devenu définitif et de ses annexes ;
- Un extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société ONET SERVICES du 25 novembre 2024 relatif au pouvoir donné au Président pour signer la présente déclaration ;
- Une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société ONET SERVICES ;
- Un exemplaire de la présente déclaration de conformité ;
- Une copie enregistrée du procès-verbal de l'associé unique de la société ONET SERVICES en date du 25 novembre 2024.

Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignés affirment sous leur responsabilité et les peines édictés par la Loi, que l'opération d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions de la branche « Propreté » par la société ONET LOGISTIQUE au profit de la société ONET SERVICES, l'évaluation dudit apport et sa rémunération, l'augmentation corrélative du capital de la société ONET SERVICES et la modification subséquente de ses statuts, ont été décidées et réalisées en conformité de la Loi et des règlements.

Fait à Marseille

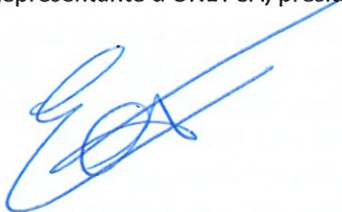
Le 29 novembre 2024

Emilie DE LOMBARES

Présidente du Conseil d'Administration ONET LOGISTIQUE

et

Représentante d'ONET SA, présidente d'ONET SERVICES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emilie DE LOMBARES', written over a faint blue circular stamp or watermark.

en escale tant aux passagers qu'aux aéronefs pour les compagnies aériennes ou les gestionnaires d'aéroport.

2. L'exécution de toutes opérations de camionnage de marchandises (transport public routier de marchandises), de transport public routier de personnes ainsi que du portage des bagages ou colis à main.

3. L'exécution de toutes opérations de construction, réparation, entretien, ravalement et aménagement d'immeubles, bâtiments, locaux et ouvrages quelconques, l'exécution de tous travaux publics, notamment pose et entretien de voies ferrées, sans que cette énumération puisse être considérée comme étant limitative.

4. Toutes opérations connexes à l'objet principal ci-dessus.

5. Les opérations d'achat, vente commission, consignation, transport, transit et autres concernant toutes marchandises.

6. L'acquisition par voie d'apport ou autrement de tous établissements ayant un objet similaire ou analogue à celui de la Société.

7. L'achat, la vente, la location, la construction, l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers, de tous matériels terrestres fixes ou roulants, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à un titre quelconque à l'objet social, notamment par voie de participation, de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'actions, d'apports, de fusion ou de toute autre matière. »

9 - Aux termes d'une délibération de l'associé unique de la société ONET SERVICES en date du 25 novembre 2024, ce dernier a :

- approuvé le projet de traité d'apport partiel d'actifs en date du 21 juin 2024, aux termes duquel la Société ONET LOGISTIQUE a fait apport, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024, à la Société ONET SERVICES, à titre d'apport partiel d'actifs placé sous le régime juridique des scissions, de sa branche autonome et complète d'activité de « Propreté », évaluée à la somme nette de 1.201.701,50 euros ;
- augmenté en conséquence le capital de la société ONET SERVICES de 1.019.200 euros pour le porter de 30.721.600 euros à 31.740.800 euros par création de 63.700 actions nouvelles d'un montant nominal unitaire de 16 euros et décider de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts de la société ONET SERVICES ;
- décidé de modifier l'article 3 « OBJET » des statuts de la société ONET SERVICES afin de mettre en cohérence l'objet social de ladite société ;
- conféré au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs et accomplir toutes les formalités liées à ces opérations.

10 – Après les formalités d'enregistrement, l'avis prévu par l'article R.210-9 du code de commerce a été publié dans le Journal d'annonces légales « Les Nouvelles Publications » en date du 29 novembre 2024.

11 – Seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille, avec la présente déclaration, :

Pour la société ONET LOGISTIQUE :

- Un extrait certifié conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ONET LOGISTIQUE en date du 25 novembre 2024 relatif au pouvoir donné à la Présidente du Conseil d'Administration pour signer la présente déclaration ;
- Un exemplaire de la présente déclaration de conformité ;
- Une copie enregistrée du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la

